



AEROMODELISME
Aubenas et sa région

COMPTE RENDU REUNION

ASSEMBLEE GENERALE 2018

L'assemblée générale du club 2018 a eu lieu le dimanche 25 novembre 2018 au restaurant le Pelican. Elle a débuté à 10h00.

Quinze adhérents étaient présents cette année sur 21 licenciés, y compris 1 féminines et 2 licences compétition.

A noter le décès de Francis Bocquet. Il est en effet décédé il y a quelques semaines. C'était un membre actif, apprécié de tous, toujours présent dès qu'il y avait une activité sur le terrain, comme l'entretien ou les travaux d'aménagements. Nous regretterons tous son sourire et sa sympathie.

1. Le rapport d'activité de l'année écoulée a été donné par le président:

- Participation du club à la journée Slot Racing de Lussas le 21 avril 2018 avec une exposition statique.

- La journée du club a eu lieu le 3 juin 2018 sur le terrain avec l'organisation d'un barbecue. Nous avons reçu Thomas Bellot du club de Pujaut avec son VGM.

- Participation de Christophe Bellinger et Eric Valin à différents concours Electro 7 ainsi qu'au championnat de France à Anceny pour Eric du 13 au 15 juillet dernier.

- Participations ou simples visites de certains membres du club à différentes manifestations la French FreeStyle Cup de Pujaut, le meeting de Gerzat, la GPR de Saint Jean en Royans etc...

2. Le rapport des comptes est ensuite énoncé par le trésorier :

Les comptes sont positifs et très légèrement en hausse notamment en raison de travaux peu coûteux cette année, comme la barrière qui est le résultat de dons pour les matériaux et du travail des bénévoles, membres du club.

Les comptes sont validés à l'unanimité.

3. Renouvellement du bureau



AEROMODELISME
Aubenas et sa région

Pour rappel le bureau pour 2018 se composait de :

Eric Valin (Président)
Raynald LePape (Trésorier)
Jérôme Chabanis (Secrétaire)
Jean Gimenez (Vice-président)
Robert Moine (Trésorier adjoint)
Bernard Poma (Secrétaire adjoint)

Ce même bureau est réélu pour la saison 2019.

4. Saison 2019

- Pour 2019, le montant de la cotisation est inchangé. Pour rappel il est de 75 € pour les adultes et 20 € pour les mineurs.
- La journée club est fixée au 1^{er} dimanche de juin.
Cette année ce sera le 2 juin 2018.
- Il a été décidé de tenir un réunion mensuelle pour faire le point sur l'activité du club, les manifestations à venir, les éventuels travaux etc... Cette réunion a pour but d'améliorer l'organisation du club ainsi que la communication entre les membres. Ces réunions sont ouvertes à tous les adhérents.
- Cette réunion se tiendra le 1^{er} mercredi de chaque mois, à 18h00 au magasin «l'Atelier du Modélisme», 27c Bd du Maréchal Leclerc à Aubenas (face au magasin Méric).
La première réunion aura lieu dès le mois prochain à savoir le mercredi 5 Décembre 2018 à 18h00.
- L'organisation sur le terrain d'une journée pour le passage des ailes et brevets ainsi que les QPDD est évoqué. Il reste à convenir d'une date avec la FFAM.
- Un week end planeur à la Croix de Millet a été évoqué. Aucune date n'a été arrêtée pour l'instant. Elle le sera lors d'une prochaine réunion mensuelle du mercredi.
- Une longue explication sur la nouvelle loi drone a été donnée par les membres du bureau et certains modélistes présents, bien au fait de cette nouvelle réglementation. Cette loi sur les drones concerne également tous les aéromodèles de plus de 800 grammes.



AEROMODELISME
Aubenas et sa région

Les points saillants de cette loi sont :

Formation obligatoire pour tous les pilotes sur le site Fox-Alphatango ou sur le site de la FFAM. Cette formation est gratuite. A l'issue de cette formation, une attestation est délivrée. Le pilote doit la posséder avec lui lors de chaque vol.

- Tous les aéromodèles de plus de 800 grammes doivent être déclarés et posséder leur propre immatriculation, apposée sur le modèle et lisible à 30 cm. Cela est obligatoire. Il faut également avoir sur soi lors de chaque vols l'attestation de déclaration.
- Le respect de cette réglementation est la responsabilité de chaque adhérent. Les conséquences du non-respect de cette loi engage sa propre responsabilité et surtout posera un problème d'assurance en cas d'incident, car l'assurance responsabilité civile sera caduque. Les sanctions pouvant aller jusqu'au pénal, de la prison et de fortes amendes. Le club encourage vivement tous ses membres à respecter cette nouvelle réglementation.
- Les autorités ne demandent en aucun cas aux membres du club assurant des responsabilités (président, secrétaire, trésorier etc.) de faire la police sur le terrain pour savoir qui respecte ou non cette nouvelle réglementation. Cela n'est pas de leur ressort. Les modélistes ne respectant pas cette nouvelle réglementation assumeront leur propre responsabilité.

Pour les modélistes peu familiarisés avec internet, le club propose une formation de groupe. La date de cette formation sera arrêté lors de la réunion du 1 er mercredi de décembre. Les modélistes intéressés sont priés de se faire connaître.

A noter que la date limite de mise en conformité avec cette loi est le 26 Décembre 2018.

Tous les sujets du jour ayant été épuisés et sans questions complémentaires, la séance a été levée à 12h00.

E. Valin, *Président*